

CARISTE – FORMATION À LA CONDUITE catégories 1A, 1B, 2B, 3 et/ou 5

L'article R4323-55 du Code du Travail prescrit que la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et servant au levage est réservée aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate.

OBJECTIFS

- Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de chariots automoteurs portés.
- Réaliser les opérations de manutention prescrites et assurer la maintenance simple du matériel utilisé.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées.

CONCERNE

Tout salarié appelé à utiliser un chariot automoteur à conducteur porté.

PRÉREQUIS

Avoir une aptitude médicale attestée par le médecin du travail.
Compréhension du vocabulaire écrit et oral.
Se munir de chaussures de sécurité, de gants de protection.

PÉDAGOGIE

Apports de connaissances générales.
Exercices pratiques sur engins considérés.

SANCTION DE LA FORMATION

Avis d'aptitude à la conduite.



CONNAISSANCES THÉORIQUES

CONNAISSANCES GÉNÉRALES

PRINCIPALES RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Rôle et responsabilités du constructeur.

Rôle et responsabilités de l'employeur.

Rôle et responsabilités du du conducteur.

TECHNOLOGIE DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

Les différentes sources d'énergie des chariots : nature et identification.

Terminologie et caractéristiques générales

- hauteur,
- portée,
- capacité.

LES PRINCIPAUX TYPES DE CHARIOTS DE MANUTENTION

Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots de manutention.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE PHYSIQUE

STABILITÉ DES CHARIOTS DE MANUTENTION

Conditions d'équilibre du chariot.

Lecture de la plaque de charge.

Positionnement approprié de la charge sur le porte-charge.

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES CHARIOTS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ

Principaux risques.

Origine(s) et moyens de prévention associés.

Repérage de ces risques potentiels, sur le trajet à parcourir et lors des opérations à effectuer.

Transport et élévation de personnes :

- connaître les interdictions,
- savoir expliciter,
- justifier les applications autorisées.

EXPLOITATION DES CHARIOTS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ

VÉRIFICATIONS D'USAGE DES CHARIOTS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ

Justification de l'utilité des vérifications et opérations de maintenance de 1er niveau qui incombent au cariste.

Réalisation pratique de ces tâches.



PROGRAMME

SAVOIR-FAIRE PRATIQUE

PRISE DE POSTE ET VÉRIFICATION

RÈGLES DE CONDUITE ET MANŒUVRES EN SÉCURITÉ

Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge.

Prendre et déposer une charge au sol.

Effectuer le gerbage et le dégerbage de charges en pile.

Effectuer le stockage à tous les niveaux d'un palettier.

Effectuer le déstockage à tous les niveaux d'un palettier.

Réaliser le chargement d'un véhicule à quai par l'arrière.

Réaliser le déchargement d'un véhicule à quai par l'arrière.

Assurer, depuis le sol, le déchargement d'un véhicule.

Assurer, depuis le sol, le déchargement d'un véhicule.

Manutentionner une charge longue, un contenant rigide contenant un liquide et une charge déformable.

Préparer une palette en hauteur.

Charger tout type de chariot sur un engin de transport.

Décharger tout type de chariot sur un engin de transport.

Effectuer une manœuvre de descente de la cabine en cas de panne.

FIN DE POSTE

OPÉRATIONS D'ENTRETIEN QUOTIDIEN.

Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels.

Effectuer les opérations d'entretien journalier.

Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE

DURÉE

03 jours soit 21 heures